



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19.3.2026
C(2026) 2009 final

M^{me} Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de
l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis d'initiative visant à garantir l'intégrité de l'information sur le changement climatique face à la désinformation climatique et aux ingérences étrangères.

La Commission partage l'inquiétude de l'Assemblée nationale face à la prolifération de la désinformation liée au climat et des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. La protection de l'intégrité du consensus scientifique sur le changement climatique n'est pas uniquement une question d'urgence environnementale, c'est aussi une condition préalable à la résilience de nos processus démocratiques. La Commission est également préoccupée par les résultats de l'Eurobaromètre spécial de 2025 sur le changement climatique, qui ont révélé que 49 % des citoyens européens avaient des difficultés à faire la différence entre des informations fiables et de la désinformation sur le changement climatique sur les médias sociaux¹.

L'Union européenne a déjà pris des mesures pour préserver l'intégrité de l'information, y compris dans le domaine du changement climatique. Conformément au règlement (UE) 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques), les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne évaluent les risques systémiques découlant de leurs services et prennent les mesures d'atténuation appropriées. La diffusion de la désinformation est précisément l'un de ces risques.

En outre, le code de bonnes pratiques contre la désinformation², qui a été aligné sur le règlement sur les services numériques, contribue aux efforts déployés par l'Union pour

¹ Commission européenne (2022): Eurobaromètre spécial 565: *Attitudes des Européens à l'égard de l'environnement*, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3472>.

² Commission européenne (2025) *Code of Conduct on Disinformation*, https://disinfocode.eu/assets/pdfs/2025_Code_of_Conduct_on_Disinformation.pdf.

lutter contre la désinformation. Il fixe des engagements ambitieux dans divers domaines, tels que la démonétisation, la lutte contre les comportements manipulateurs, la responsabilisation des utilisateurs et la vérification des faits, afin de répondre aux risques liés à la désinformation. Il constitue également un cadre de dialogue important pour les acteurs de l'ensemble du secteur, plusieurs grandes plateformes en ligne, des vérificateurs de faits et des organisations de la société civile y ayant adhéré. En février 2025, la Commission et le comité européen des services numériques ont approuvé l'intégration de ce code dans le cadre établi par le règlement sur les services numériques. Le code constitue désormais, pour les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne, un référentiel important et pertinent concernant le respect du règlement sur les services numériques pour ce qui est des risques systémiques posés par la désinformation, y compris celle liée au climat.

Par ailleurs, la Commission a financé plusieurs projets visant à lutter contre la désinformation climatique, au nombre desquels «FactCRICIS», qui visait à mieux préparer les vérificateurs de faits à révéler les fausses allégations sur le changement climatique et les crises liées au climat, permettant ainsi une action plus rapide et coordonnée dans l'ensemble de l'Union européenne. L'organisation à but non lucratif basée en France Science Feedback, qui vérifie les allégations scientifiques dans les médias et en ligne en recourant à des avis d'experts pour lutter contre la désinformation, a entre autres participé à ce projet. La Commission a également financé l'«Observatoire européen de contenus pour lutter contre la désinformation en ligne», qui couvrait quatre États membres de l'Union européenne, dont la France, en mettant l'accent sur le changement climatique.

En outre, l'Observatoire européen des médias numériques, qui mobilise une communauté pluridisciplinaire indépendante à l'échelle de l'UE comprenant des vérificateurs de faits, des chercheurs et des professionnels de l'éducation aux médias de tous les États membres de l'UE, dispose également d'un volet de travail spécifiquement consacré à la désinformation climatique. Il publie des enquêtes et des notes mensuelles de vérification des faits et a également élaboré une série de formations sur le sujet. Sa plateforme régionale française «De Facto» effectue également des recherches et des vérifications de faits sur la désinformation climatique.

En plus de financer des vérificateurs de faits et des chercheurs indépendants, la Commission a également lancé sa propre campagne de lutte contre la désinformation liée au climat, #ClimateFactsMatter. Cette campagne vise à éviter que les citoyens ne soient manipulés, en leur donnant des outils et des informations fiables sur l'action de l'UE en faveur du climat. Dans le même ordre d'idées, et à la suite de l'approbation du Conseil le 20 janvier 2026, l'Union européenne s'est jointe à la France pour approuver la déclaration sur l'intégrité de l'information relative aux changements climatiques, lancée dans le contexte de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques COP 30.

La Commission convient, avec l'Assemblée nationale, qu'il est primordial de renforcer la coordination dans la lutte contre la désinformation climatique. Guidée par ces préoccupations, et comme l'Assemblée nationale le signale dans son avis, la Commission a adopté, avec la haute représentante, la communication conjointe sur le bouclier de la démocratie³. Ce bouclier constitue une approche stratégique pour préserver, renforcer et promouvoir la résilience démocratique et vise à renforcer la confiance et l'engagement du public. Il expose une série d'initiatives concrètes qui seront progressivement mises en œuvre d'ici à 2027, notamment pour préserver l'intégrité de l'espace de l'information.

L'une des principales réalisations du bouclier est la création du Centre européen pour la résilience démocratique. Ce centre offre un cadre pour renforcer la coordination et le partage d'informations entre les institutions, organes et organismes de l'UE et les États membres et pour soutenir la coopération opérationnelle et le renforcement des capacités. L'objectif est de renforcer l'appréciation de la situation et d'améliorer la capacité collective de l'Union européenne à surveiller, détecter et anticiper les campagnes et récits de manipulation de l'information et de désinformation, y compris la désinformation concernant spécifiquement le climat.

De même, le comité européen pour les services de médias a placé la lutte contre la désinformation et la responsabilisation des citoyens dans l'environnement numérique au rang de ses priorités. En 2025, son groupe de travail n° 5 a concentré ses travaux sur la préservation de l'intégrité de l'information, notamment sur la coopération en matière de désinformation, et a suivi la mise en place du bouclier européen de la démocratie. Conformément au programme de travail pour 2026, le comité des médias a créé le groupe de travail n° 3 «Protection des citoyens dans l'environnement en ligne» chargé de diriger ces efforts. Ce groupe de travail organisera un dialogue structuré qui réunira des fournisseurs de très grandes plateformes en ligne, des représentants des fournisseurs de services de médias et la société civile. Ce dialogue permettra de contrôler le respect des initiatives d'autorégulation (telles que le code de bonnes pratiques contre la désinformation) qui visent à protéger les utilisateurs contre les contenus préjudiciables, notamment la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. Le comité des médias élaborera en 2026 un rapport sur la notion de manipulation dans l'espace de l'information et analysera la mise en œuvre du code de bonnes pratiques contre la désinformation.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.

³ [JOIN\(2025\) 791 final](#).

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Henna Virkkunen
Vice-présidente exécutive

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

